

RÈGLEMENT DU CIRCUIT

Préambule :

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL JEUNES SAISON 2026 / 2027

Le Circuit du Trophée Départemental Jeunes du COBAD24 (TDJ24), objet du présent règlement, s'adresse aux joueurs et joueuses ayant une pratique régulière, assidue en club et demandeurs d'une pratique compétitive.

L'enjeu de celui-ci est de proposer des compétitions officielles de proximité permettant aux jeunes badistes de trouver dans l'opposition sportive une réelle envie de s'investir au quotidien afin de progresser. Le circuit départemental est un des moyens permettant de mesurer cette progression et de détecter de jeunes talents.

Afin que cette expérience soit complète et positive, il est nécessaire que chacun des participants aient une bonne connaissance des règles de jeu y compris dans le respect de l'adversaire et la tenue vestimentaire.

Le COBAD24 essaie, dans la mesure du possible, de mettre en place dans les étapes de ce circuit des tableaux permettant la cohabitation de joueurs et joueuses ayant un niveau de jeu similaire.

La tâche peut s'avérer complexe et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Organisation générale et logistique :

1 - Le COBAD24 prend en charge :

- Les invitations, la diffusion des lieux, la gestion des inscriptions, le tirage au sort des tableaux, et les horaires de convocation
- Le choix du logiciel de gestion de la compétition (BadNet).
- La gestion des lots récompensant toutes les catégories
- La transmission pour enregistrement dans la base fédérale des résultats des étapes
- Le versement d'une indemnité d'organisation de 80 euros au club organisateur de chacune des étapes
- L'indemnisation des Officiels Techniques ainsi que la totalité de leurs frais de déplacement.

2 - Le club organisateur prend en charge :

- La mise à disposition d'un minimum de 5 terrains dans les heures réglementaires pour chacune des journées
- Les gymnases de 5 terrains limiteront le nombre d'inscrits à 80.
- Le recrutement d'un Juge Arbitre (JA) appartenant au club en 1er lieu et sinon le COBAD aidera à trouver un JA.
- Le recrutement d'un GEO appartenant au club en 1er lieu et sinon le COBAD aidera à trouver un GEO.
- La restauration des officiels techniques
- La désignation d'un bénévole responsable de la table de marque et qui se devra d'être identifié comme GEO sur Poona. Il devra avoir une bonne connaissance du fonctionnement du logiciel de gestion de la compétition.
- L'organisation matérielle de la compétition à savoir : l'ouverture et la fermeture de la salle, le montage et démontage des terrains de jeu, la sonorisation de la salle, l'affichage des tableaux de la compétition et leurs évolutions (ainsi que des documents annexes), la mise à disposition de vestiaires, la mise en place d'une table de marque équipée de son informatique (ordinateur, imprimante, ...), le recrutement de bénévoles en nombre suffisant pour assurer un déroulement serein de la compétition.
- La mise en place d'une buvette dont les recettes resteront au club organisateur.
- L'organisation de la remise des prix (lots préparés par le COBAD24) effectuée à la fin de la journée.
- NB : Un podium est à la disposition des clubs qui pourront le demander au COBAD24.

3 - Catégories de joueurs concernées :

- Le TDJ24 est ouvert aux joueurs et aux joueuses des catégories Minibad (U9), Poussins (U11), Benjamins (U13), Minimes (U15), Cadets (U17) et Juniors (U19) licenciés à la FFBaD.
- Pour participer, ils ne doivent être sous le coup d'aucune sanction au jour de la compétition.

4 - Règles :

- Cette compétition départementale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD et le règlement général des compétitions consultables sur le site fédéral : www.ffbad.org et selon les dispositions du présent règlement.
- Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
- Le mode de comptage de points sera en 2 sets gagnants de 15 points.

5 - Participation à la compétition :

5.1 Préambule :

- Pour le maintien de la compétition, un minimum de 50 inscrits (toutes catégories confondues) est requis, en dessous de 50 inscrits la Commission de compétition décidera du maintien ou de l'annulation de la compétition.
- Toute inscription au TDJ24 implique l'entière acceptation du présent règlement
- Une étape du TDJ24 se déroule sur une journée : le samedi.
- Le montant de l'inscription est fixé à 9€
- A la fin du match, le perdant se devra scorer le match suivant, sauf pour les catégories Minibad et Poussin, le scoreur sera un adulte connaissant les règles du badminton ou d'un jeune junior ou cadet.

5.2 Invitations :

- Les invitations seront envoyées 4 semaines avant la date de la compétition par la Commission Compétitions du COBAD24. La procédure d'inscription y sera alors précisée.

5.3 Inscriptions :

- Les inscriptions se font sur badnet à chaque étape.
- La date limite des inscriptions est 8 jours avant la compétition. Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription.
- Seules les inscriptions par les clubs seront retenues en priorités.
- Les joueurs ne pourront pas participer si les frais d'inscriptions ne sont pas réglés le jour de la compétition. Un club ne réglant pas ses inscriptions ne pourra plus inscrire de joueurs au TDJ24
- Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le TDJ peuvent y participer.
- Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Un document sera à remplir et à signer par le responsable du mineur des sont arrivée à la compétition.
- Tous les joueurs licenciés dans un club du département de la Dordogne affilié à la Ligue Nouvelle Aquitaine pourront prétendre participer à ce circuit. Les joueurs ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition.
- Des joueurs licenciés dans un club hors du département de la Dordogne affilié à la Ligue Nouvelle Aquitaine pourront également être autorisé à participer, sous réserve de validation préalable par l'organisation.

5.4 Tableaux proposés :

- A chaque étape seuls les tableaux de simple intergenre (SI).
- Ces tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits par catégories d'âge.
- La compétition propose des TOPS construits en fonctions des niveaux de jeu.
- Les TOPS seront organisés en poule de 4, 5, ou 6. Le niveau de jeu prend en compte les classements par points hebdomadaires (CPPH) des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Compétition, l'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.
- De manière préférentielle, dans un TOP, les joueurs ne pourront pas avoir plus de 3 années d'écart,

5.5 Tirage au sort :

- Le tirage au sort aura lieu 7 jours avant le début de la compétition par la Commission Compétition du COBAD24. Celui ci sera ensuite validé par le JA de la compétition.
- La date de prise en compte du CPPH pour l'élaboration des tableaux est celle de J-8 par rapport à celle de l'étape concernée.

5.6 Convocations :

- Les convocations seront envoyées dans la semaine de la compétition au responsable de chaque club ayant fait les inscriptions de ses joueurs. Charge à ce responsable de contrôler les convocations (catégories d'inscriptions, ...) et de faire parvenir les horaires de convocations à ses inscrits. En cas d'erreur du COBAD24 sur la catégorie d'inscription, le responsable club devra le signaler immédiatement (48 heures maximum après la date d'envoi des premières convocations) à la Commission Compétition qui modifiera, éventuellement, les tableaux en conséquence.
- NB : seul le dernier envoi des horaires de convocation est à prendre en compte. Aucune modification des tableaux

ne sera faite au-delà de ce délai.

- **5.7 Horaires et échéancier :**

- Ils doivent se faire pointer à la table de marque en arrivant sur le lieu de la compétition. Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Tout joueur devant s'absenter de la compétition devra impérativement en avvertir le JA et laisser ses coordonnées de contact.

- **5.8 Tenues vestimentaires :**

- Pour rappel, une tenue conforme au règlement des compétitions est exigée (voir site fédéral).

- **5.9 Volants :**

- Tous les matchs devront se jouer en volant plumes homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le Juge-Arbitre impose le volant officiel de la compétition, disponible à la table de marque.
- Le volant officiel de la compétition est : Linton 2
- Des lors que tous les joueurs sur le terrain sont de classement D7 et/ou inférieur, ils pourront utiliser, sous réserve d'un accord mutuel, des volants hybrides et/ou synthétiques dûment homologués. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant plumes fourni par un des joueurs est prioritaire, et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.
- Les tableaux Minibad et Poussin des compétitions se disputent en volants plastique ou plumes au choix des deux joueurs (paires). En cas de désaccord, le volant plumes fourni par un des joueurs est prioritaire et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.

- **5.10 Arbitrage :**

- Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désignera un arbitre ou faisant office.

- **5.11 Coaching :**

- Nous entendons coaching entre les points, le fait de prodiguer des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de leur apporter une aide les avantageant par rapport à leurs adversaires.
- Le coaching est autorisé entre les points pour tous les matchs.
- Le coaching est interdit pendant les points.
- Lien vers doc RGC « **Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs** » : <https://drive.google.com/file/d/1KTa1uYuPHk3nBxN8tcNHLW5bGOVNQUZ3/view?usp=sharing>

- **5.11 Contraintes structurelles en jeu :**

- Si le volant touche le plafond ou une structure attenante :
 - À l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute.
 - Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

- **5.12 Récompenses :**

- Des lots seront offerts à chaque journée par le COBAD24. Seront récompensés les vainqueurs et les finalistes et 3eme (si on est dans l'incapacité de faire des petites finales les demi-finalistes seront récompensés).

- **5.13 Règlement des forfaits :**

- Tout joueur déclaré « Forfait » doit fournir un justificatif à la Ligue Nouvelle Aquitaine au plus tard dans les 5 jours qui suivent la date de la compétition. Dans le cas contraire, le joueur sera suspendu de compétition pendant 2 mois (6 mois en cas de récidive).
- Tout club n'ayant pas acquitté le paiement des inscriptions de ses joueurs se verra refuser l'inscription à toute autre manifestation organisée par le COBAD24 et ce jusqu'à régularisation de sa situation.
- En cas de forfait d'un joueur, le montant réglé reste acquis au COBAD24 sauf sur présentation d'un justificatif ou si cela est signalé avant la date du tirage au sort soit 7 jours avant la compétition.